

La Famille c'est sacré !

Cédric Burgun

La Famille c'est sacré !

Du même auteur

Et si on se mariait ? Comment savoir si on est prêt ?
écrit avec Bénédicte Lucereau,
éditions de l'Emmanuel, 2014.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

3. Expression utilisée par le cardinal Kasper lors du consistoire de février 2014, préparatoire au synode pour la famille.
4. Cardinal Walter KASPER, *L'Évangile de la famille*, éd. du Cerf, 2014, p.37.
5. Discours de clôture du synode, samedi 18 octobre 2014.
6. cf. Jn 17, 5-6.
7. Discours de clôture du synode, samedi 18 octobre 2014.
8. Jn 8, 1-11.
9. Synode 2014, 3e congrégation générale, le 7 octobre 2014.

Pour un état des lieux réaliste

Le récent synode sur la famille dans le contexte de la nouvelle évangélisation l'a clairement affirmé : l'Église est appelée à avoir trois approches quant à la famille que sont « l'écoute (1), pour regarder la réalité de la famille aujourd'hui, dans la complexité de ses lumières et de ses ombres ; le regard fixé sur le Christ (2) pour repenser, avec fraîcheur renouvelée et enthousiasme ce que la révélation transmise dans la foi de l'Église, nous dit sur la beauté et la dignité de la famille ; la confrontation à la lumière du Seigneur Jésus (3) pour discerner les voies grâce auxquelles renouveler l'Église et la société dans leur engagement en faveur de la famille¹⁰ ».

Et le document final publié exposait que : « Foyer de joies et d'épreuves, d'affections profondes et de relations parfois blessées, la famille est vraiment une "école d'humanité" (cf. *Gaudium et Spes*, 52), dont le besoin se fait fortement ressentir. En dépit des nombreux signaux de crise de l'institution familiale dans les divers contextes du "village global", le désir de famille reste vif, spécialement chez les jeunes, et motive l'Église, experte en humanité et fidèle à sa mission, à annoncer sans relâche et avec une profonde conviction l'"Évangile de la famille" qui lui fut confié par la révélation de l'amour de Dieu en Jésus-Christ et continuellement enseigné par les Pères, par les Maîtres de la spiritualité et par le Magistère de l'Église. La famille revêt pour l'Église une importance toute particulière et,

au moment où tous les croyants sont invités à sortir d'eux-mêmes, il est nécessaire que la famille se redécouvre comme sujet indispensable pour l'évangélisation¹¹. »

Le discours de l'Église est donc une Bonne Nouvelle avant tout, un Évangile dont les communautés chrétiennes et la société ont bien besoin aujourd'hui. Avant même de parler des divorcés remariés (même si cet aspect de la pastorale familiale est important évidemment), reconnaissons, comme nous l'avons déjà souligné, que c'est toute l'institution de la famille qui est en crise : la famille, cellule de base de toute société, civile ou ecclésiale, « traverse une crise culturelle profonde », comme le souligne le pape François dans l'exhortation apostolique *La joie de l'Évangile*, « comme toutes les communautés et les liens sociaux. Dans le cas de la famille, la fragilité des liens devient particulièrement grave, parce qu'il s'agit de la cellule fondamentale de la société¹² ». La véritable urgence est là.

Notons d'ailleurs au passage que le cardinal Tagle, archevêque de Manille (Philippines), et vice-président du dernier synode, s'était dit « choqué » par les réponses à l'enquête mondiale sur l'enseignement de l'Église sur la famille, lancée à la fin de l'année 2013. Celles-ci étaient, selon lui, « choquantes, si je suis autorisé à utiliser ce mot... parce que dans presque toutes les parties du monde, les questionnaires ont indiqué que l'enseignement de l'Église concernant la vie de famille n'est pas clairement compris par les gens¹³ ». Et il avait ajouté que « la langue par laquelle l'Église propose son enseignement semble être une langue qui n'est pas accessible aux personnes. Donc, c'est mon espoir, et il n'y aura pas de changement – comment pouvez-vous changer les enseignements

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

couple, qui vit cela, symbolise, affirme ce qui doit ainsi exister aussi entre chaque homme, dans le respect des différences. Mais il y a aujourd'hui un piège assez subtil, assez pernicieux, de l'amour. Puisque nous parlons beaucoup d'égalité, nous sommes constamment à rechercher l'égalité, ou l'égalitarisme. Mais vouloir l'égalité en amour, c'est vouloir l'échange ! Or, l'échange, cette réciprocité indispensable devient étouffement de l'amour. La réciprocité de l'amour ne peut pas être vraiment de l'amour puisque l'on tombe dans le calcul, dans la balance qui va comparer. Cette comptabilité, parce qu'elle s'attache au donnant-donnant, étouffe l'amour parce qu'elle oblige chacun à se conduire selon la ligne de conduite et de décision de l'autre. La réciprocité elle-même peut donc arriver à une sorte d'esclavage et d'étouffement déguisés.

L'amour dont parle l'Évangile ne consiste pas à peser le don de l'autre pour lui rendre à l'identique. Bien au contraire, la balance de l'Évangile est du grain qui rend au centuple ; du bon Samaritain qui rembourse tout ce que l'aubergiste aura dépensé à soigner le pauvre ; celui du pardon qui ne pardonne pas sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois ; celui du maître se levant pour laver lui-même les pieds de ses disciples. Dans un couple, calcule-t-on les services rendus, le nombre de SMS ou de coups de téléphone échangés, les gestes de tendresse ? L'amour vrai consiste à donner, avec générosité, tout ce que nous pouvons donner, chacun selon sa mesure, contrairement à la revendication de liberté absolue. La seule égalité radicale pour tous réside dans l'exigence de se donner à l'autre. C'est pourquoi le pardon et l'espérance seront fondamentaux pour rééduquer nos jeunes générations à cette culture du « don », et non pas la culture de l'égalitarisme.

Nous sommes en fait dans une lutte des classes continuelle qui n'en finit pas d'opposer les hommes entre eux, avec cette dernière « classe » à abattre : lutter contre les oppositions entre l'homme et la femme, tout simplement, en construisant une société sans classes. La recherche de l'égalitarisme marquant nos sociétés modernes vise à supprimer toute référence à ce schéma ancien de la différence homme/femme, particulièrement porté par les religions.

Les promoteurs de la théorie du genre ne pourront jamais nier la nature des organes biologiques, sexuels, comme ils ne nient pas non plus l'existence des chromosomes XX ou XY chez l'un ou l'autre. Mais cette réalité, selon eux, doit être insignifiante de la même manière que la couleur de ma peau, de mes yeux ou de mes cheveux ne doit avoir d'influence sur ma place en société. Ils considèrent donc que la différence homme/femme, qui repose sur la différence sexuelle, n'est pas déterminante parce qu'elle n'est pas, selon eux, naturelle. Ils ne la nient pas, mais veulent la mettre de côté.

Pour ces théoriciens donc, la question du genre doit aller encore plus loin en s'opposant à ce que les femmes soient mieux reconnues dans leur féminité, mieux défendues dans leur rôle puisque cela reconnaît encore trop la marque des conséquences de leur féminité sur leur existence. Selon eux, il faut arrêter de lier la féminité à la maternité, le fait d'élever des enfants avec la féminité. Or, n'est-ce pas ce à quoi nous assistons dans les différentes lois « familiales » portées par les gouvernements successifs depuis quelques décennies maintenant ? Et l'enjeu pour l'Église est certes de défendre l'humanité dans sa réalité, mais bien aussi de prendre en compte comment ces nouvelles mentalités marquent les esprits ; cette déconstruction

anthropologique se déroule sous nos yeux, parfois impuissants.

L'autre revendication moderne à laquelle nous assistons est celle d'une liberté absolue. Le mot « liberté » nous est aujourd'hui très familier et revient en toutes les revendications sociales. Elle est aussi à la base de l'engagement du mariage puisque c'est une des conditions de validité de celui-ci, au civil comme au religieux. Mais ce qui est sûr, en revanche, c'est que, si la liberté est une des plus belles richesses de l'homme, et lui confère sa grandeur, elle est aussi méconnue dans son essence même.

Diverses définitions sont courantes chez nos jeunes fiancés et marquent les esprits, par diverses conceptions de la liberté auxquelles nous adhérons tous plus ou moins consciemment et par moments. Au niveau individuel, on va considérer la liberté comme l'absence de contrainte : illusion totale qui est bel et bien la première définition qui en ressort. Au niveau social, cela correspondra à la revendication des droits de l'homme : on définira alors la liberté par des libertés humaines fondamentales : la liberté de penser, d'agir, de se déplacer, de posséder, de croire ou de ne pas croire. Nos sociétés occidentales les considèrent comme inaliénables. Dans cette perspective, la liberté est donc d'abord le refus d'une contrainte arbitraire ou imposée par autrui. Ces deux revendications (au niveau individuel et au niveau social) sont réellement légitimes, mais elles ne couvrent évidemment pas totalement la liberté de l'homme.

Cette revendication de liberté absolue est à la source de l'incompréhension du mariage : comment demeurer libre lorsque je m'engage pour toute la vie ?

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

familles se sentent abandonnées à cause du désintéressement et de la faible attention que leur accordent les institutions. Les conséquences négatives du point de vue de l'organisation sociale sont évidentes : de la crise démographique aux problèmes éducatifs, de la difficulté d'accueillir la vie naissante à l'impression de fardeau que représente la présence des personnes âgées, jusqu'au malaise affectif diffus qui aboutit parfois à la violence. L'État a la responsabilité de créer les conditions législatives et d'emploi pour garantir l'avenir des jeunes et les aider à réaliser leur projet de fonder une famille³⁰. »

Si le mariage demeure encore l'option « naturelle » pour les jeunes Européens, il s'effondre clairement dans certains pays. Ainsi, en France par exemple, en 1990, il y avait encore 287 000 mariages civils, contre 251 000 en 2010, soit une baisse d'environ 12,5 %. Toujours en France, en 1990, 147 000 mariages religieux étaient célébrés, contre 74 000 en 2010, soit une baisse de près de 51 %. Ainsi, en 1965, la proportion des mariages célébrés à l'église par rapport au mariage civil était d'environ 78 %, alors qu'aujourd'hui, cette proportion a chuté à moins de 30 %. Mais dans de nombreux de cas, les jeunes ne croient pas en leur propre capacité à prendre un engagement à vie. Dans d'autres cas, le mariage est considéré comme quelque chose de démodé ou au mieux comme une cérémonie romantique n'ayant que peu de force contraignante.

La vie de famille et la maternité sont reportées à un âge plus tardif, intentionnellement ou non : l'âge moyen pour le mariage ainsi que pour la maternité et la paternité est constamment à la hausse. En outre, une augmentation de l'infertilité chez les hommes et les femmes conduit régulièrement à l'utilisation de

techniques médicales de reproduction artificielle et le nombre de naissances baisse régulièrement ; les politiques favorables à la famille favorisent de moins en moins la natalité. Rappelons-nous que de nombreux enfants à naître sont avortés : en France, les statistiques parlent de plus 220 000 avortements par an, un chiffre à peu près stable puis 2006, après une période marquée par une forte hausse. Plusieurs causes existent : manque de volonté de les garder, ou, dans d'autres cas, raisons génétiques, sans compter l'eugénisme grandissant favorisé par les techniques médicales.

La fragilité des conditions de vie de certaines familles, la difficulté de trouver un équilibre entre vie familiale et vie professionnelle pour les uns, et un fort esprit individualiste, pour les autres, sont autant de raisons qui fondent toujours plus l'éclatement des familles à travers notre continent européen. L'Union européenne est une union économique qui ne considère pas les citoyens dans leurs responsabilités parentales et familiales. Il y a donc une nécessité de créer les conditions d'un cadre digne pour chaque famille quant à l'emploi, les services, le logement, le transport, l'éducation, etc. La mobilité grandissante est dans de nombreux cas un atout professionnel ou de loisir, mais elle est aussi une épreuve pour des familles qui vivent séparément. La confusion anthropologique et culturelle de la famille, décrite plus haut, est aujourd'hui assumée par ses protagonistes qui affirment que toute forme de vie ensemble doit être considérée comme une famille. On le retrouve au niveau légal avec des lois de plus en plus floues sur la définition de la famille dont l'une des conséquences est le phénomène de substitution à la maternité.

Cependant, toutes les recherches montrent que les

meilleures conditions de vie pour un enfant, ainsi que pour l'adulte d'ailleurs, ont lieu au sein d'une famille basée sur l'engagement fort entre le père et la mère alors que les autres modes de vie ont tendance à représenter des coûts élevés pour la société et pour l'individu. Par exemple, les hommes divorcés ont tendance à se suicider 6 fois plus que la moyenne nationale³¹. Le divorce est de plus en plus considéré comme une normalité, gommant ainsi les souffrances qu'il engendre nécessairement.

Cette situation d'une « société liquide » où il n'y a pas de limites peut-elle inspirer l'espoir et la confiance en l'avenir, en particulier pour les jeunes, encore désireux de fonder une famille stable ? Les jeunes à travers le monde aspirent encore à la vie de famille et une enquête récente faite auprès des jeunes de 16 à 29 ans dans 11 pays a évalué que pour avoir un avenir, il est nécessaire d'avoir un but commun, un bien commun. Or, aujourd'hui, cet objectif n'est atteint nulle part, puisqu'une majorité de ces jeunes (62 %) indique que la société est devenue trop individualiste, avec des politiques considérées comme trop peu attentives aux questions cruciales à long terme. Les rêves et les aspirations de ces jeunes sont encore axés sur un autre domaine considéré comme plus personnel : la famille. Selon eux, la famille est encore définie comme une relation forte qui est appelée à tenir toute une vie et la réalisation de ce désir tout comme celui d'être un bon parent et de garder sa famille unie longtemps est plus digne de respect que le gain financier.

On voit que nos politiques matérialistes, ainsi que les médias, qui véhiculent depuis des années l'idée d'un confort matériel et agréable, se confrontent encore à l'aspiration profonde de l'homme et de la femme. La « maison » que l'on se construit doit être remplie de quelque chose de plus significatif,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

rouge dans leur conscience : ils interdironent le mariage ; ils proscrirent l'usage de certains aliments, alors que Dieu les a créés pour que les fidèles, eux qui connaissent pleinement la vérité, les prennent avec action de grâce³⁹ » (1 Tm 4, 1-4).

Il paraît peut-être imprudent de discerner les temps dans lesquels nous sommes entrés, même si les constats que nous posons donnent le sentiment d'une certaine clarté, dont je laisse la lucidité au jugement de chacun. Mais il paraît peut-être encore plus imprudent de proclamer cette parole de Paul : « Ces gens-là interdironent le mariage. » Et en même temps, n'est-ce pas réellement en ce temps que nous sommes plongés ?

La question que nous soulevons au cours de ces pages est en fait celle du droit naturel ; argument choc revenu régulièrement comme opposition au projet de loi dite sur le « mariage pour tous ». Or, il y a plusieurs manières de voir cette loi naturelle et de creuser les enjeux d'aujourd'hui. Ne faudrait-il pas y revenir ? En effet, si le droit naturel semble remis en cause, il est opportun de considérer que c'est en sa vision moderne (celle de 1789) que les choses ont basculé. Le ver était déjà dans le fruit ; et ce que nous vivons n'en est que la conséquence la plus directe.

La Révolution française, et tout particulièrement la *Déclaration des droits de l'homme* de 1789, a opéré un changement radical de paradigme dans les esprits et dans les cœurs. C'est un moment fondamental de l'histoire de France, marquant la fin de l'Ancien Régime, et le passage à une monarchie constitutionnelle d'abord, puis à la Première République. Dès son commencement, la portée universelle des idées de la Révolution française a été proclamée par ses

partisans : c'était clairement l'intention des révolutionnaires français, et l'ampleur des conséquences ne fut pas perçue immédiatement par les détracteurs de ces idées. La Révolution a créé des divisions immédiates et durables entre les partisans des idées révolutionnaires et les défenseurs de l'ordre ancien, mais aussi entre les anticléricaux et l'Église catholique.

Les principes de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* proclamée le 26 août 1789 sont notamment les libertés individuelles fondamentales et la souveraineté de la Nation, apte à se gouverner au travers des représentants élus qui ont le pouvoir de tout décider : sont ainsi mis en place la séparation des pouvoirs et un régime représentatif, tout comme le principe de l'égalité par rapport à la loi. La laïcité de l'État, et surtout son « individualisation », est déjà en germe dans les consciences.

Cette *Déclaration* entendait bien proclamer (était-ce du volontarisme ou de la prétention ?) des droits de tous les temps et de tous les pays parce qu'elle les définissait comme « naturels », au sens où nous l'entendions alors, c'est-à-dire dans le sens d'un « droit naturel moderne » par distinction – ou par opposition – avec le droit naturel classique thomiste. Or, ce droit naturel moderne consacre déjà le droit individuel à décider personnellement ce qu'il juge bon pour lui. La théorie du droit naturel classique ou thomiste a des fondements anciens et le droit naturel moderne s'y confronte : pour certains, le droit naturel dit classique est un droit objectif, existant, indépendamment de la volonté de l'homme. Ce droit naturel s'impose à lui, quelles que soient son histoire, sa culture, l'époque dans laquelle il vit ; et son intelligence, sa nature humaine, lui permettent d'accéder, de par lui-même à ce droit ;

et pour les croyants, ce droit naturel s'origine dans le Créateur. Mais pour d'autres, ce droit naturel est subjectif : c'est la vision moderne du droit naturel. Certes, tout homme porte en lui le sentiment de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas. Mais cela lui est seulement dicté par sa raison éclairée par différents courants de pensée. Dans un contexte de laïcité, voire même d'anticléricalisme, toute référence religieuse ou toute transcendance sera bien évidemment écartée.

Dans le prolongement de cette approche, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* est en fait « la création idéologique d'une époque où l'individualisme triomphe⁴⁰ », puisqu'elle réduit la loi naturelle (selon la compréhension du droit naturel classique) à la loi positive : l'homme décide ce qui est bon pour lui. L'ultime élément restant du droit naturel dit « moderne » réside donc dans les droits de l'homme, notamment ceux de 1789. Mais comme les thèses qui les sous-tendent sont que la raison et la culture, dans la pensée des « Lumières », sont autosuffisantes, en renvoyant la foi et la transcendance à la sphère du privé, il n'y avait plus qu'un pas à franchir pour que ce droit naturel perde aussi sa dimension sociale qui dépasse le simple individu : la loi naturelle moderne perd sa dimension sociale objective pour ne trouver qu'une dimension individuelle subjective : la naturalité de la loi n'est qu'à chercher dans son individualité : « je dois pouvoir faire ce que je veux ; là est ma nature profonde ».

C'est bien ainsi que Rousseau avait déjà envisagé les choses en expliquant : « Il n'y a plus à proprement parler, à l'état social, de droits de l'homme découlant de la loi naturelle, mais seulement des droits du citoyen inscrits dans les lois civiles : “Dans l'état civil, tous les droits sont fixés par la loi⁴¹” et nous

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

défini l'eucharistie comme la source et le sommet de notre vie chrétienne. La source, certes, mais aussi le sommet. Ainsi comprise comme acte d'union avec Dieu par excellence, la communion nécessite des conditions précises : être baptisé, en communion avec l'Église, et sans péché grave sur la conscience. Évidemment, nous ne savons jamais réellement si nous sommes en état de communier mais des signes objectifs peuvent nous indiquer comment nous approcher du Seigneur. Parmi ceux-là, le respect des commandements de Dieu. Mais il y a déjà là un premier problème théologique : nous avons eu trop souvent une approche dualiste : soit on est en état de grâce soit on ne l'est pas. Or, la fameuse réponse de sainte Jeanne d'Arc à la question : « Êtes-vous en état de grâce ? » nous interpelle : « Si j'y suis, que Dieu m'y garde ! Si je n'y suis pas que Dieu m'y mette ! » Avons-nous approfondi cela ?

La question de la communion pour les personnes divorcées remariées doit interpeller chaque chrétien sur les conditions de sa propre communion au Christ : puis-je moi-même mieux communier ? Si nous autorisions la communion « à tous » (et non seulement les personnes divorcées remariées), les conséquences seraient sans doute plus complexes puisque nos exigences de conversion s'en trouveraient amoindries, et tout péché en serait relativisé. C'est bien ce que Jean-Paul II avait déjà dit dans *Familiaris Consortio* : « Si l'on admettait ces personnes à l'eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et comprendraient mal la doctrine de l'Église concernant l'indissolubilité du mariage⁵⁴. » De plus, que dirions-nous alors des personnes, nombreuses, qui essaient de vivre leur situation de célibataire dans la fidélité à ce que Dieu leur dit au plus profond de leur conscience ? Est-ce que cela ne reviendrait pas à leur dire en substance de faire ce qu'elles veulent ? Tous ceux

qui essaient de garder ce célibat « subi », offrant leur souffrance, parfois pour sauvegarder aussi des relations familiales complexes, ou alors les couples qui essaient malgré tout de dépasser leurs difficultés, ne sauraient plus comment se situer. Une « règle » trop vite assouplie ne les aiderait pas à trouver en eux la force de tenir leur engagement : cela aussi entre dans le champ de nos réflexions.

D'autre part, la question de la communion des personnes divorcées remariées nous interroge nous-mêmes sur nos propres communions. Pourquoi est-ce que nous nous focalisons sur les divorcés remariés si facilement et que, pour certains, nous défendons soi-disant leur cause ? Il y a aussi des personnes remariées qui vivent aussi sereinement que possible l'obéissance à l'Église. Permettre la communion pour les personnes remariées ne signifierait-il pas aussi admettre que notre exigence de confession avant la communion ne représente rien ?

Il y a une souffrance des personnes remariées dont on ne parle quasiment pas : on parle régulièrement de leur situation, mais on ne parle jamais ou presque de tous ceux qui vont communier chaque dimanche ne s'étant plus confessés depuis longtemps. Que fait-on des exigences « canoniques » de communion et de confession ? Il ne s'agit pas de revenir en arrière : les personnes ne communiaient pratiquement plus du fait de conditions trop strictes. Mais ne sommes-nous pas aujourd'hui dans l'excès inverse ? Nous communions trop souvent pour le peu d'examens de conscience que nous posons. Des questions plus pertinentes en amont doivent donc être posées : quel est le sens du mariage chrétien et de ses particularités ? Y croyons-nous encore vraiment ? Quels sont la place et le sens de l'eucharistie et sommes-nous vraiment

disposés à la recevoir ? Là aussi, notre foi est en jeu.

C'est ce qu'a dit lui-même le cardinal Kasper, aussi, quand il ajoute que le problème est « complexe et épineux » et « ne peut être réduit à la seule question de l'admission à la communion ». Il commence aussi par rappeler qu'il serait impossible pour l'Église de proposer une parole contraire à celle du Christ et que le mariage comme sacrement demeure indissoluble : « On ne peut proposer, dit-il, une solution différente ou contraire à la Parole de Jésus. L'indissolubilité d'un mariage sacramentel et l'impossibilité d'un nouveau mariage durant la vie de l'autre partenaire font partie de la tradition de foi contraignante de l'Église qui ne peut pas être abandonnée ou défaite au nom d'une compréhension superficielle de la miséricorde à bas prix. » À ce sujet, il souligne bien que « l'héroïsme des conjoints abandonnés qui restent seuls mérite admiration et soutien ».

À ce titre, par exemple, le cardinal Kasper et le cardinal de Paolis évoquent tous deux que la norme du canon 915 du Code de Droit canonique, sur les empêchements à la communion, n'est pas qu'une norme de droit ecclésiastique, dont on pourrait se dispenser aisément. Le cardinal de Paolis rappelle que le Vatican avait confirmé⁵⁵ l'interdiction contenue dans la doctrine face à ceux qui prétendaient qu'elle ne s'appliquait pas aux fidèles divorcés remariés au prétexte que le prêtre ne peut pas considérer par un jugement extérieur la persévérance ou non dans la situation reprochée, même s'il faut bien évidemment éviter d'en arriver à des situations de refus public.

Le Vatican a donc dit précisément qu'aucune autre autorité ecclésiastique ne peut dispenser de cette interdiction, et que la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

fruit et particulièrement dans le mariage ?

Et si notre problème principal n'était-il pas, au fond, notre manque de foi ? Il nous faut réfléchir à ces sujets douloureux et difficiles qui concernent la famille aujourd'hui ; il nous faut même, parfois, manifester pour défendre le mariage... mais notre plus grande difficulté, c'est que nous sommes comme les disciples lorsque Jésus leur annonce la radicalité du mariage et bien avant nous, ils lui répondent déjà : « Dans ce cas, il n'y a pas intérêt à se marier ⁶⁵ ! » Vivons-nous vraiment du mariage ? Croyons-nous vraiment au mariage ? Prenons-nous assez soin de nos familles, de notre propre famille ? Vivons-nous de ce mariage, de cette vie famille en conformité avec notre vie chrétienne, c'est-à-dire en conformité avec l'exemple même de la croix du Christ ? Rien ne sert d'évangéliser la terre entière et d'annoncer la beauté du mariage, si la première concernée nous n'en prenons pas soin.

Parfois, les jeunes mariés ont comme une angoisse en se demandant ce qu'ils transmettront à leurs enfants. Mais la première éducation des enfants, comme le considérait très justement saint Jean-Paul II, « le pape des familles », selon la belle expression du pape François, c'est l'amour conjugal des époux. Lorsque le couple est une école du don, ils éduquent profondément. C'est aussi pour cela que l'union entre l'homme et la femme est un sacrement. Cet amour devient le lieu où Dieu peut se révéler lui-même à l'humanité, ainsi que l'amour qu'il éprouve pour l'humanité. Jésus a choisi un mariage pour sa première « épiphanie », son entrée en scène : voilà la dimension sacrée du mariage qui révèle le Christ.

Ainsi, « Jésus, qui a réconcilié toutes choses en lui, a

ramené le mariage et la famille à leur forme originelle (cf. Mc 10, 1-12). La famille et le mariage ont été rachetés par le Christ (cf. Ep 5, 21-32), restaurés à l'image de la Très Sainte Trinité, mystère d'où jaillit tout amour véritable. L'alliance sponsale, inaugurée dans la création et révélée dans l'histoire du salut, reçoit la pleine révélation de sa signification dans le Christ et dans son Église. Du Christ, à travers l'Église, le mariage et la famille reçoivent la grâce nécessaire pour témoigner de l'amour de Dieu et vivre la vie de communion ⁶⁶ ».

Le mariage, signe de l'amour de Dieu pour le monde, de l'amour du Christ pour son Église, trouve son point culminant dans la croix : elle est comme l'expression des « noces » de Dieu avec l'humanité, puisque Dieu y livre sa vie, son corps, totalement et inconditionnellement ; c'est-à-dire sans retour possible, pour répandre l'amour en ce monde et nous donner la vie. Les époux imitent le don de Dieu, analogiquement, en se livrant l'un à l'autre, totalement et inconditionnellement.

Oui, le mariage – en toutes ses dimensions, y compris charnelles – engage Dieu. Et il engage Dieu, de par le sacrement que les époux se donnent, en vivant comme couple, et en étant icône de l'amour de Dieu pour son peuple ; en être comme l'ostensoir. Le mariage devient alors prophétique pour notre humanité, et non pas périmé, comme le pensent certains de nos contemporains : vivre à deux ce que Dieu veut pour toute l'humanité, c'est-à-dire une humanité de communion, une humanité réconciliée, où les différences sont vécues, non pas comme une hostilité et une concurrence, mais comme le lieu d'une entente et d'un enrichissement possible. Enlevez le mariage et la famille de l'humanité et notre monde perdra en quelque sorte son âme ! Il ne faut pas s'étonner que dans le

monde, aujourd'hui, tant de peuples et tant de groupes ne se comprennent pas : le premier lieu de l'entente et de la différence, nous voulons le dégager de nos champs de vision !

Les couples doivent se laisser emporter par le Christ, à son exemple et avec sa grâce ! Et comme le disait très justement sainte Thérèse de l'Enfant Jésus : « Tant qu'on n'a pas tout donné, on n'a rien donné ! » Le don d'eux-mêmes à leur conjoint ne pourra jamais attendre ou se satisfaire d'une simple justice mondaine du donnant-donnant... Le don de notre vie, à l'image du Christ, est une folie : le monde n'a jamais avancé avec des tièdes et des raisonnables, mais avec les passionnés et les exaltés ! Or, aujourd'hui, pardonnez-moi, mais il en manque des passionnés et des exaltés ! Le don de soi a quelque chose de fou, mais tant mieux : ce n'est qu'à ce prix que l'on imite le don du Seigneur lui-même.

La famille comme « Église domestique »

Signe de l'Alliance indéfectible de Dieu avec les hommes, le mariage, par son indissolubilité, répond à l'appel originel de Dieu sur l'homme et sur la femme, et rend présent cette fidélité de Dieu : « La famille chrétienne, parce qu'elle est issue d'un mariage, image et participation de l'alliance d'amour qui unit le Christ et l'Église, manifesterà à tous les hommes la présence vivante du Sauveur dans le monde et la véritable nature de l'Église, tant par l'amour des époux, leur fécondité généreuse, l'unité et la fidélité du foyer, que par la coopération amicale de tous ses membres ⁶⁷. »

Le couple devient pour le monde signe de l'amour de Dieu et en premier lieu pour ses enfants. C'est ainsi que la famille

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

faisant de vous le signe de son amour pour l'Église : un amour fidèle et total. Si vous savez accueillir ce don, en renouvelant chaque jour, avec foi, votre "oui", avec la force qui vient de la grâce du sacrement, votre famille aussi vivra de l'amour de Dieu, sur le modèle de la Sainte Famille de Nazareth. [...] Votre vocation n'est pas facile à vivre, spécialement aujourd'hui, mais celle de l'amour est une réalité merveilleuse, elle est l'unique force qui peut vraiment transformer le cosmos, le monde ⁸⁴. »

Le sacrement de mariage comporte alors trois aspects qui peuvent être résumés ainsi : un affermissement de l'amour conjugal, une actualisation de la grâce de Dieu pour soi et pour son conjoint, une participation à l'amour divin en le rendant présent au monde. Et c'est le christianisme qui opère une véritable révolution dans les relations familiales en appliquant la loi de l'Évangile !

L'accompagnement des jeunes couples doit reprendre les pistes concrètes qu'avait données le pape François. Et si la vie familiale cultive les trois mots-clefs du Saint-Père : « Puis-je, merci et pardon », alors nos familles donneront sans cesse le témoignage attendu dans le monde.

Que requiert la préparation au mariage ?

La question des prérequis au sacrement de mariage est régulièrement posée. Mais dans l'accompagnement pastoral des fiancés, il y a la tentation d'aller de suite à la catéchèse et à l'enseignement spirituel et liturgique, en oubliant que le mariage demeure le don naturel d'un homme et d'une femme voulu par Dieu dès la création. Le mariage est le consentement à ce don ; don consacré par Dieu quand il est réalisé entre deux baptisés.

1/Le mariage est le consentement de l'homme et de la femme : il est donc une alliance dans laquelle les époux s'engagent à l'unité et à l'indissolubilité, ainsi qu'à l'ouverture à la vie. Il est un acte de volonté par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement par une alliance irrévocable. Cette volonté de l'homme et de la femme est signifiée par leur parole « performative » : « Je me donne à toi et je te reçois comme époux(se) ; et je promets de te rester fidèle. » Elle réalise cet échange des consentements. Ce n'est pas une simple promesse en attente d'un autre acte (la « consommation » du mariage) : les époux s'engagent réellement par leur parole.

Le consentement fait le mariage et c'est pourquoi il doit être le premier lieu d'attention de la pastorale des fiancés. Les fiancés en sont-ils capables ? Le consentement est un acte humain, libre, délibéré et personnel qui implique non seulement l'intelligence, mais le don total de soi : « C'est l'ensemble de la personne, dans tous ses sens et toutes ses puissances ; dans son âme et dans son corps, qui est modalisé sexuellement et qui rentre ainsi dans l'objet du pacte. C'est pourquoi se marier ne signifie pas seulement former une communauté de biens ni donner à l'autre un droit au corps, mais faire au conjoint le don de soi-même, en tant que mari ou en tant que femme, par un "oui" total qui englobe tous les niveaux de l'être et a fortiori toutes les directions de l'agir. » En ces temps, nous voyons bien combien scruter la capacité revêt une importance particulière.⁸⁵

2/Mais se marier à l'église est aussi un serment de Dieu, un serment devant Dieu, avec toutefois une question qui demeure : si le mariage est avant tout un consentement « humain », don de l'homme et de la femme, pourquoi se marier à l'église ? Le mariage chrétien repose sur les trois piliers naturels, mais il

suppose aussi l'engagement de foi devant Dieu.

Aimer n'est pas simple, nous l'avons dit : là aussi est le besoin de salut. Nos cœurs sont blessés et reconnaissent aimer imparfaitement sans la grâce de Dieu. Revenir à la réalité de ce manque n'est pas une question de moralisme, mais de réalisme : nous ne pourrions répondre seuls à l'amour que nous devrions donner à Dieu, à l'autre et aux autres. Il en est de même pour la relation conjugale. En toutes ces dimensions, les époux attendent le salut pour les aider à vivre cet amour dans la beauté originelle voulue par le Seigneur.

Le sacrement de mariage en est le signe : enracinés dans le baptême et la confirmation, nourris par le pain de la route, les époux accueillent le salut en leur sein. Les sacrements de l'initiation, comme base de toute vie chrétienne, ne sont pas simplement une case à cocher avant le mariage. Ils sont le roc inévitable du perfectionnement de l'amour vécu par les époux : c'est le sens et l'engagement conjugal chrétien. Et pour que le sacrement de mariage soit reçu fructueusement, comme le conseille fortement l'Église, il est vivement recommandé aux époux de s'approcher des sacrements de la pénitence et de la très sainte eucharistie (cf. canon 1065, § 2).

Ce serment renouvelé devant Dieu est comme la grâce première du sacrement de mariage et c'est pourquoi l'Église a depuis longtemps inscrit le mariage dans un ensemble plus vaste de préparation sacramentelle, en vue d'un fruit plus grand. Le mariage sacramentel ne protégera le mariage naturel et n'assurera sa réussite affective que s'il est vécu en vérité : il s'agit donc de le voir comme un acte de salut. Le mariage a lui aussi besoin d'être sauvé. Dieu vient guérir notre nature humaine, la sanctifier et la faire rayonner.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

communion, et don de soi ?

L'alternative à la contraception : les méthodes naturelles pour un témoignage chrétien plus cohérent

Partons du constat que nous avons posé plus haut : l'homme moderne entre de plus en plus dans l'idéologie darwinienne, profondément nihiliste qui réduit l'homme à un animal parmi les autres qui ne fait que passer sur cette terre : l'homme est une espèce parmi les autres. C'est ce qui se diffuse progressivement dans nos sociétés en s'acheminant progressivement vers ce que certains philosophes appellent « le post-humain ». On dégage l'humain de nos champs de vision. Notre époque ne croit plus à la postérité et vit dans l'immédiateté et dans l'affect.

Dans une intervention remarquée devant le Parlement européen le 11 octobre 1988, Jean-Paul II avait évoqué trois domaines où l'homme avait besoin de se « réconcilier » : « D'abord réconcilier l'homme avec la création ; ensuite, réconcilier l'homme avec son semblable, en s'acceptant les uns les autres [...] ; et enfin, réconcilier l'homme avec lui-même⁹⁷. » Et pour le sujet qui nous intéresse, cette thématique de la réconciliation peut nous interpeller : pour être en communion, il faut se réconcilier, c'est-à-dire « faire la paix ». Or, Jean-Paul II donne bien ces trois lieux essentiels : se réconcilier, être en communion avec soi, avec ce que je suis ; se réconcilier avec mon prochain, entrer dans un juste rapport (ce que l'on appelle la chasteté) ; et enfin, se réconcilier avec la création : et combien les méthodes naturelles réconcilient l'homme et la femme avec leurs corps et avec la nature, la création, profondément.

S'il s'agit de retrouver une communion avec notre nature, avec ce que nous sommes profondément, il s'agit bien de réconcilier l'homme avec lui-même, ce que veut faire, d'une certaine manière, tout le courant écologiste, sans aller, me semble-t-il, jusqu'au bout de cette logique.

On voit bien la différence entre « une relation sexuelle » et un amour conjugal. Dans la relation sexuelle, on n'aime pas l'autre dans sa totalité, mais seulement son corps (on revient à notre distinction corps/esprit et intelligence). Dans l'union conjugale, on aime l'autre totalement, d'abord pour son cœur et jusque dans son corps. Ce qui est évidemment totalement différent ; et du même coup, on ne peut rompre sans causer à son cœur une certaine souffrance. On voit ainsi combien l'union sexuelle est faite pour s'incarner dans une relation stable et durable.

On pense parfois que l'Église fait peser une morale sexuelle désuète, culpabilisante. Il faudrait qu'elle soit plus moderne dans son approche de la sexualité et de la contraception. Mais est-il besoin de rappeler, sans jugement de notre part, que pour les jeunes et les moins jeunes, la vie sexuelle n'est pas si évidente que cela ? Panne de désir et plaisir, dépendance à la pornographie, toujours plus hard, etc. La morale sexuelle de l'Église est-elle si dépassée que cela ? Elle nous enseigne que la sexualité n'est pas une affaire de « choses » qui cherchent à jouir, mais de personnes appelées à se réjouir dans une communion féconde. Son point de vue sur la contraception n'est pas dépassé. Bien au contraire. Elle invite les couples (qui veulent vivre un « acte conjugal » !) à réguler les naissances en accordant leur vie sexuelle au rythme de la fertilité de la femme. Elle nous montre que l'on peut vivre sa vie sexuelle selon le

rythme de la nature : est-ce vraiment rétro à l'heure écolo ? Homme ou femme, on peut se passer de prendre sa dose d'hormones quotidiennes (celle-là même que l'on tend à refuser aux animaux...) ou éviter de mettre du plastique dans un acte éminemment humain. Mais c'est vrai que cela s'apprend !

Les méthodes naturelles s'appuient sur des périodes de respirations, pour mieux se retrouver aux jours inféconds si l'on n'a pas de projet d'enfant. Mettre sa vie sexuelle en veilleuse quelques jours par mois (comme tant y sont contraints pour motifs médicaux ou professionnels) est-ce vraiment inhumain ? Cette attente et ce manque vont-ils mettre le couple en péril ou aiguïser sa complicité et son désir ? Si l'Église se prononce en défaveur de la contraception qu'elle soit artificielle ou chimique, c'est parce qu'elle sait que la pilule fausse le cycle féminin et inhibe la libido féminine, et qu'elle fausse, au fond, le vrai sens de la sexualité du couple lui-même. Et l'Église est bien trop respectueuse du plaisir du couple pour le blesser à ce point !

Sa morale n'est donc pas oppressante, mais libérante. L'Église propose un discours de vérité, cohérent et fort, dans le cadre du mariage. L'amour mutuel des époux grandit à travers l'union des corps, tout en rappelant que le mariage et l'amour conjugal sont donc aussi ordonnés par leur nature à la procréation et à l'éducation des enfants.

Dans les années 60, les recherches scientifiques ont permis d'élaborer la pilule contraceptive et de répandre les préservatifs, notamment, ce qui a eu pour effet de faire penser à la quasi-unanimité de plusieurs générations qu'elles pouvaient avoir des relations sexuelles en toute liberté, c'est-à-dire sans engager la naissance possible d'un enfant. Pour ce faire, il y a près de 40

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

les méthodes lui donnent d'entrer dans une juste relation à l'autre et aux autres ; il entrera dans une obéissance : une mort à soi et un don à l'autre, mais aussi à Dieu dans la conversion que cela implique. Nous retrouvons là le sens spirituel, « l'engagement spirituel », la joie spirituelle, dont nous parlions précédemment : si cette liberté de sens et de rapport est en fait le fondement de son humanité même, elle est aussi comme au fondement de la vie baptismale et donc ecclésiale.

C'est ainsi que le pape François s'est exprimé par sa fameuse allusion aux « lapins » : loin de critiquer la fécondité du couple, évidemment, il a rappelé l'importance de la responsabilité quant à cette ouverture à la vie, via les méthodes naturelles qu'il a mises en avant :

« C'est vrai que l'ouverture à la vie est condition du sacrement de mariage. Un homme ne peut pas donner ce sacrement à une femme et une femme à un homme s'ils ne sont pas d'accord sur le fait d'être ouverts à la vie. À tel point que si l'on peut prouver que quelqu'un s'est marié avec l'intention de ne pas être "catholique", le mariage est déclaré nul. La [non] ouverture à la vie est cause de nullité matrimoniale. [...] Le refus de Paul VI (de la contraception, ndlr) n'était pas lié seulement à des cas personnels (il dira aux confesseurs d'être compréhensifs et miséricordieux) : il voyait le néo-malthusianisme universel existant, à travers lequel les puissances cherchaient à contrôler la natalité. [...] Cela ne signifie pas que les chrétiens doivent faire des enfants en série. J'ai admonesté une femme qui en était à sa huitième grossesse après sept césariennes ; [je lui ai dit :] "Vous voulez que vos enfants soient orphelins ?". Il ne faut pas tenter Dieu... Mais je voulais dire que Paul VI a été un prophète. »

87. *Relatio post disceptationem*, n°10.
88. *Relatio post disceptationem*, n°51.
89. PAUL VI, *Humanæ Vitæ*, n° 31.
90. PAUL VI, *Humanæ Vitæ*, n°13.
91. PAUL VI, *Humanæ Vitæ*, n°10.
92. Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*, n°8.
93. Fabrice HADJADJ, *La profondeur des sexes. Pour une mystique de la chair*, éd. du Seuil, Paris, 2008, p.88.
94. Fabrice HADJADJ, op. cit., p.61.
95. *Relatio Synodi*, n°9.
96. *Relatio Synodi*, n°10.
97. JEAN-PAUL II, *Discours devant le Parlement européen*, 11 octobre 1988.
98. JEAN-PAUL II, *Familiaris Consortio*, n°28.
99. *Relatio Synodi*, n°10.
100. PAUL VI, « Allocution aux “Équipes Notre-Dame” », dans *DC* n°1564 (7 juin 1970), n°14.
101. PAUL VI, op. cit..
102. JEAN-PAUL II, *Familiaris consortio*, n°32.

Conclusion

Ce combat que nous menons n'est pas le nôtre...

La famille et le mariage n'ont jamais autant été attaqués qu'aujourd'hui.

Pape François

En recevant en audience au Vatican le samedi 25 octobre 2014 les membres d'une communauté catholique autrichienne comprenant prêtres et laïcs, qui célébrait le centenaire de sa fondation (ce mouvement est notamment impliqué dans l'éducation et la pastorale familiale), le pape François eut cette parole très claire : « Il y a une chose très triste et douloureuse ! La famille chrétienne – la famille et le mariage – n'a jamais été autant attaquée qu'aujourd'hui, directement ou indirectement », dans un dialogue avec les participants, tout en revenant sur la valeur et la richesse de la famille.

Regrettant que « le sacrement du mariage est parfois réduit à un rite, à un fait social », le Pape a invité à réfléchir à la définition du mariage qui doit révéler une chose fondamentale : l'union à Dieu. Le Pape a ainsi rappelé combien il était important de soigner la préparation au mariage, par un accompagnement long et patient qui doit permettre aux fiancés de peser leur engagement à l'indissolubilité dans la culture contemporaine du provisoire, puisque, selon lui, bon nombre de « familles sont blessées, et combien de mariages sont finis, combien de relativisme y a-t-il dans le sacrement du mariage, du point de vue sociologique et des valeurs humaines ! »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Table des matières

Introduction

Et si nous regardions la réalité en face ?

La famille : une « urgence »

Vivre une conversion pastorale

1

Pour un état des lieux réaliste

Le constat est positif et grave à la fois : la famille comme
objet de structures du péché

Quelle est cette réalité de la famille ?

Le principe d'égalité et de liberté absolues : conséquence de
la théorie du *gender*

Aller au-delà de la question de l'accueil des personnes
homosexuelles

2

Quand les politiques s'en mêlent

Une photo de l'Europe

Le Saint-Siège engagé depuis longtemps

Les signes d'un débat de fond : l'effacement de la
différenciation sexuelle

Le temps d'un changement ? Quelle espérance pour la vérité ?

« Ces gens-là interdiront le mariage » (1 Tm 4, 3)

La question du mariage : une consécration supplémentaire
des droits de l'individu

Quelles conséquences ?

3

Les divorcés remariés

L'humilité des pères synodaux

La communion pour tous : quelles conséquences ?

Concilier fidélité et miséricorde

La foi dans le sacrement du mariage

Un regard de vérité sur le mariage : son éventuelle « nullité »

4

Redécouvrir et préparer la famille comme « église domestique »

Croire au mariage lui-même !

La famille comme « Église domestique »

Préparer les jeunes à la vie conjugale

La connaissance intellectuelle ne suffit donc plus !

Que requiert la préparation au mariage ?

5

Former à l'affectivité et à la sexualité

Retrouver l'unité de la personne

Le but de la sexualité humaine

L'alternative à la contraception : les méthodes naturelles pour
un témoignage chrétien plus cohérent

Communion avec notre nature : devenir toujours plus homme

Goûter la liberté que Dieu donne et avancer !

La communion des époux *ad intra* et *ad extra*

Conclusion

Ce combat que nous menons n'est pas le nôtre...

La famille et le mariage n'ont jamais autant été attaqués
qu'aujourd'hui

Pape François

Espérer et résister, à l'école de Tobie et de Sarah

Le courage du dernier synode

Redécouvrir le mariage comme véritable chemin vers Dieu

Achévé d'imprimer par XXXXXX,
en XXXXXXXX 2015

Dépôt légal : XXXXXXXX 2015

Imprimé en France